

## DISTRICT ELECTORAL DE MAPLE-CREEK.

OTTAWA, 20 mai 1921.

A l'honorable E. N. RHODES,

Orateur de la Chambre des Communes, du Canada.

Je donne présentement ma résignation comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Maple-Creek, ladite résignation devant prendre effet immédiatement.

J. A. MAHARG (L.S.)

Témoins :

Andrew Knox (L.S.)

John F. Reid (L.S.)

M. Tolmie, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Rapport annuel du surintendant des levées géodésiques du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1920.

Et aussi,—Copie du rapport conjoint de la commission internationale des frontières touchant le relevé et la démarcation des frontières entre le Canada et les Etats-Unis, depuis le terminus ouest de la terre de frontière le long de la quarante-neuvième parallèle du côté ouest de Point-Roberts passant à travers la Georgie, Haro et le détroit de Juan de Fuca, à l'océan Pacifique, accompagné de deux cartes identiques, signées, en conformité des prescriptions de l'article VIII du traité signé à Washington, le 11 avril 1908.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération, et respectivement agréés, savoir :—

Bill (No 138), Loi modifiant le Code criminel.

Bill (No 139), Loi modifiant la Loi de l'immigration.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de réglementer la vente et l'inspection des racinages ;

Sur motion de M. Tolmie, ledit ordre est rescindé et la résolution retirée.

Les bills suivants sont respectivement lus la seconde fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 221), Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le Revenu.

Bill (No 222), Loi modifiant la Loi de l'Assurance des soldats de retour.

Bill (No 223), Loi modifiant la Loi des pensions.

Bill (No 219), Loi concernant certaines procédures prévues à la partie IV de la Loi de tempérance du Canada.

Le Bill (No 211), Loi concernant le ministère des Douanes et de l'Accise est lu la seconde fois, délibéré en comité général ;

Et le comité continuant de siéger,

Vendredi, 3 juin 1921.

Ledit bill est rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 3.20 a.m., jusqu'à onze heures a.m. ce jour.

EDGAR N. RHODES,  
Orateur.